



# Procédures de Nomination Internes (PNI) de Volleyball Canada pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 en volleyball de plage

## 1. Qualification des Fédérations Nationales

Tel qu'établi par l'CIO & la FIVB, 24 équipes par sexe participeront aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020 en volleyball de plage. Les laissez-passer par Fédération National (FN) / Comité National Olympique (CNO) seront déterminés par le Processus de Qualification Olympique de la FIVB, qui figure dans l'Annexe A. En cas de divergence entre ces PNI et le processus FIVB, le document FIVB prévaudra. En cas de changements apportés par la FIVB concernant les critères de sélection et d'éligibilité, Volleyball Canada sera prévenu de ces changements et informera ses membres dès que possible.

## 2. Éligibilité de l'Athlète

Pour être éligible à être nommé par Volleyball Canada pour participer aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020, tout athlète doit rencontrer les critères d'éligibilité suivant:

- A. Être éligible selon les critères (Annexe A) de la Fédération Internationale de Volleyball (FIVB/CIO).
- B. Être un citoyen canadien selon la loi 41 de la Charte Olympique.
- C. Avoir un passeport canadien valide jusqu'au 10 février 2021.
- D. Être un membre en règle de Volleyball Canada.
- E. Signer et soumettre le Contrat de l'Athlète du COC et le Formulaire de Conditions de Participation à Tokyo 2020 au plus tard le 5 juillet 2020.

## 3. Contact

Pour toutes questions ou clarifications sur le contenu de ces PNI, s'il-vous-plaît contacter :  
Ed Drakich, Directeur de la Haute Performance en Volleyball de Plage, Volleyball Canada  
ed.drakich@volleyball.ca  
647-404-4436

## 4. Processus de sélection des équipes (Maximum de 2 équipes par FN/CNO par sexe)

### a. Tournois de Qualification Olympique de volleyball de plage FIVB (Date à confirmer)

Si Volleyball Canada obtient un laissez-passer pour le Tournoi de Qualification Olympique de volleyball de plage FIVB (TQOVP) pour un ou les 2 sexes, Volleyball Canada nominera l'équipe canadienne la mieux classée au Classement Mondial de la FIVB au 31 décembre 2018 pour participer au TQOVP. La FIVB remettra 15 laissez-passer aux Fédérations Nationales étrangères (La Fédération Nationale hôte complètera les 16-équipes du TQOVP) pour participer au TQOVP selon le Classement Mondial de la FIVB au 31 décembre 2018.

Toute équipe canadienne remportant un des deux (2) laissez-passer disponible par sexe pour Tokyo 2020 au TQOVP sera nommée par Volleyball Canada pour représenter le Canada aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

Si l'équipe ayant gagné le laissez-passer du TQOVP ci-haut se désiste pour une raison autre que blessure, le laissez-passer TQOVP sera attribué par le Directeur de la Haute Performance en Volleyball

de Plage de Volleyball Canada à une équipe dans laquelle les deux athlètes sont éligibles sous le point **2. Éligibilité de l’Athlète** ci-haut.

**b. Championnats du Monde de Volleyball de Plage 2019 FIVB**

Toute équipe de volleyball de plage canadienne emportant la médaille d’or aux Championnats du Monde de Volleyball de Plage 2019 FIVB (28 juin – 7 juillet, 2019) sera nommée par Volleyball Canada pour représenter le Canada aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

Si l’équipe ayant gagné le laissez-passer des Championnats du Monde de Volleyball de Plage 2019 FIVB ci-haut se désiste pour une raison autre que blessure, le laissez-passer sera attribué par le Directeur de la Haute Performance en Volleyball de Plage de Volleyball Canada à une équipe dans laquelle les deux athlètes sont éligibles sous le point **2. Éligibilité de l’Athlète** ci-haut.

**c. Classement Olympique 2020 FIVB**

Toute(s) équipe(s) canadienne(s) de volleyball de plage ayant obtenu un des 15 laissez-passer pour Tokyo 2020 FN/CNO conformément au Classement Olympique 2020 FIVB (Les 12 meilleures performances par équipe lors des Coupes du Monde FIVB (1-Étoile à 5-Étoiles), des Championnats du Monde et des Coupes Continental Finales reconnues [le meilleur des deux résultats] entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 14 juin 2020) sera nommée par Volleyball Canada afin de représenter le Canada aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020. Un maximum de 2 laissez-passer par sexe par FN/CNO doit être respecté pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

**d. Coupe Continentale Finale de volleyball de plage NORCECA 2020**

Dans le cas où Volleyball Canada n’obtient pas deux laissez-passer conformément au Tournois de Qualification Olympique de volleyball de plage FIVB, des Championnats du Monde de Volleyball de Plage 2019 FIVB ou du Classement Olympique 2020 FIVB, Volleyball Canada nominera les deux meilleures équipes canadiennes (les deux équipes doivent être éligibles selon le point **2. Éligibilité de l’Athlète** ci-haut) pour représenter le Canada au Tournoi Continental Final de volleyball de plage 2020 NORCECA (L’Amérique du nord et du centre et la zone des caraïbes) du 22-28 juin 2020 en utilisant les critères de sélection suivant dans l’ordre présenté ci-dessous (si des équipes sont à égalité au critère 1, il faut continuer selon les critères suivant jusqu’à ce que toutes égalités se brisent):

1. Les quatre (4) meilleures performances lors de Coupes du Monde FIVB (1-Étoile à 5-Étoiles) selon le total de points FIVB récoltés lors de ces 4 tournois entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 14 juin 2020.
2. Le total de points récoltés sur les Coupes du Monde FIVB (1-Étoile à 5-Étoiles) entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 14 juin 2020.
3. Le total des points récoltés selon le Classement Olympique 2020 FIVB (les 12 meilleures performances par équipe lors des Coupes du Monde FIVB (1-Étoile à 5-Étoiles), des Championnats du Monde et des Coupes Continental Finales reconnues [le meilleur des deux résultats] entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 14 juin 2020)
4. Tirage au sort

La Fédération Nationale (comprenant deux équipes) obtenant la première place à la Coupe Continentale Finale de volleyball de plage NORCECA 2020 obtiendra un laissez-passer aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

Les joueurs ayant été qualifiés avec le Tournoi de Qualification Olympique de volleyball de plage FIVB, les Championnats du Monde de Volleyball de Plage 2019 FIVB ou le Classement Olympique 2020 FIVB ne peuvent pas prendre part à la Coupe Continentale Finale de volleyball de plage NORCECA 2020.

**e. Éliminatoire Olympique 2020 de Volleyball Canada**

Si Volleyball Canada obtient un laissez-passer pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 par la Coupe Continentale Finale de volleyball de plage NORCECA 2020, Volleyball Canada tiendra une éliminatoire Olympiques 2020 au plus tard le 4 juillet 2020 (date sujette à l’approbation de la FIVB) pour déterminer quelle équipe représentera le Canada aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

Les 2 équipes ayant gagné un laissez-passer olympique canadien lors de la Coupe Continentale Finale de volleyball de plage NORCECA 2020 seront éligibles à participer à l'Éliminatoire Olympique 2020 de Volleyball Canada.

Le gagnant de l'Éliminatoire Olympique 2020 de Volleyball Canada sera nommé par Volleyball Canada pour représenter le Canada aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

Le format de l'Éliminatoire Olympique 2020 de Volleyball Canada sera un match unique.

Si le l'Éliminatoire Olympique 2020 de Volleyball Canada ne peut avoir lieu en raison de force majeure (Température...etc.) l'équipe la mieux classée (selon les critères de la section **3.d.1-4**) sera nommée par Volleyball Canada pour représenter le Canada aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

#### **f. Sélection du Personnel de Support**

Volleyball Canada assignera l'Entraîneur en Chef de l'Équipe Canadienne de Volleyball de Plage et les entraîneurs additionnels (incluant l'entraîneur personnel de chaque équipe) et le personnel de support (physiothérapeutes, statisticiens...etc.) dans le but de supporter les équipes canadiennes aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

Lors du processus d'attribution des accréditations du COC, il est possible que tout le personnel de support n'ait pas accès à l'air de jeux et/ou au Village Olympique. Voici l'ordre de priorité de l'attribution des accréditations:

1. Entraîneur en chef
2. Entraîneur de l'équipe détenant le meilleur classement mondial de la FIVB au 15 juin 2020.
3. Entraîneur de l'équipe détenant le deuxième meilleur classement mondial de la FIVB au 15 juin 2020.
4. Entraîneur de l'équipe détenant le troisième meilleur classement mondial de la FIVB au 15 juin 2020
5. Entraîneur de l'équipe détenant le quatrième meilleur classement mondial de la FIVB au 15 juin 2020
6. Thérapeutes
7. Préparateur physique

Tous les entraîneurs doivent être en règle avec l'Association Canadienne des Entraîneurs, en tant qu'Entraîneur Professionnel Agréé ou en tant qu'Entraîneur Enregistré.

#### **5. Remplacement en raison de blessure**

Si un membre de l'équipe est incapable de participer à un des événements suivant:

- Le Tournoi Continental Final de volleyball de plage 2020 NORCECA, ou
- L'Éliminatoire Olympique 2020 de Volleyball Canada ou
- Les Jeux Olympiques de Tokyo 2020

en raison de blessure ou de force majeure et doit être remplacé, le partenaire de l'athlète blessé peut choisir son/sa partenaire de remplacement s'il ne fait pas déjà partie d'une équipe olympique déjà sélectionnée et qu'il est éligible sous le point **2. Éligibilité de l'Athlète** ci-haut.

L'état de santé/blessure de tous les athlètes nommés doit être évalué par le médecin en de l'Équipe Canadienne de Volleyball de Plage. Dans le cas où un athlète est considéré blessé (ou malade) par le médecin de l'Équipe Canadienne de Volleyball de Plage lors de cette évaluation, le médecin de l'Équipe Canadienne de Volleyball de Plage décidera si l'athlète aura suffisamment récupéré pour être nommé sur l'Équipe Olympique. Les blessures subies par les athlètes après la date limite de mise en candidature olympique seront traitées de la même façon et sujettes à la Politique de Remplacement tardif des Athlètes du CIO.

Tous changements après la nomination du COC seront soumis à l'approbation du Comité de Sélection de l'Équipe du COC. Après le 6 juillet 2020, tous les changements seront aussi sujets à la Politique de Remplacement tardif du CIO.

## **6. Aller en Appel**

Si un athlète désire aller en appel contre une décision de Volleyball Canada par rapport aux Procédures de Nomination Internes pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020, l'appel sera traité tel qu'indiqué dans la Politique d'Appel de Volleyball Canada. Cette politique peut être trouvée sur le site web de Volleyball Canada sous le lien suivant (version anglaise seulement):

<https://www.volleyball.ca/en/about/governance/policies>

## **7. Circonstances Imprévues / Modifications à ce document**

Si des circonstances imprévues ne permettent pas les Procédures de Nomination Internes de Volleyball Canada pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 en Volleyball de Plage de s'appliquer de façon juste et objective, le Directeur de la Haute Performance en Volleyball de Plage de Volleyball Canada se réserve le droit d'appliquer une marche à suivre appropriée. Cette clause ne doit pas être utilisée pour justifier des changements après une compétition ou une éliminatoire figurant dans les Procédures de Nomination Internes, à moins que les changements soient reliés à des circonstances imprévues. En cas de changement, Volleyball Canada informera immédiatement toutes les personnes concernées.

## **8. Langue**

En cas de contradiction entre la version française et la version anglaise de ce document, la version anglaise sera priorisée.